



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 02 JUIN 2025

Nombre de
conseillers : 19

L'an deux mille vingt-cinq le deux juin à 18 heures 45 le conseil municipal de Villentrois-Faverolles-en-Berry, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Villentrois, sous la présidence de monsieur Jean-Paul Beccavin maire.

En exercice : 16

Date de la convocation : 22 mai 2025

Présents : 14

Présents :

Votants : 15

Mme BARILLOT Marie-Agnès, M. BECCAVIN Jean-Paul, M. BOUVARD Romaric, Mme CHIPAULT Florence, M. DEVILLERS Michel, Mme GAUTHIER Katia, M. GUIMPIER William, M. LEVEQUE Jean-Marc, Mme LAMBERT Bettina, M. MINET Alain, Mme PETIT Ghislaine, M. PINARD Christian, M. SEGRET Jacky, M. TROUSSELET Lionel

Absent ayant donné pouvoir :

Mme DE LA ROCHE Clémence pouvoir à M. DEVILLERS Michel

Absent excusé :

Monsieur BOISSIER Damien,

Secrétaire de séance : Mme BARILLOT Marie-Agnès

ORDRE DU JOUR

- 1) Subventions aux associations : décision
- 2) Renouvellement du contrat de l'adjoint technique pour l'aide à la cantine et le ménage des écoles : décision
- 3) Proposition d'achat du bien situé 19 rue Saint Mandé : décision
- 4) Remboursement d'achat réaliser par la 1^{ère} adjointe : décision
- 5) Convention avec l'association Catétoile de Chabris en vue d'une campagne de stérilisation des chats commune déléguée de Faverolles-en-Berry : décision
- 6) Demande d'alignement aux propriétaires des parcelles n° ZT 4, F 56, F 57, F 107 et F 108 jouxtant le chemin rural dit de Villentrois
- 7) Animation aqualudic 2025
- 8) Demande d'extension du réseau d'assainissement collectif rue des Marins : décision
- 9) Procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières communaux : décision
- 10) Questions diverses

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal adopte le compte de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2025.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal le retrait d'un point à l'ordre du jour concernant la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières communaux. Le retrait de ce point est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION n°2025-043

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2025

Madame BARILLOT Marie-Agnès, maire adjointe en charge de la commission subventions, présente les décisions prises par la commission

Comité des Fêtes de Villentrais

Monsieur Jacky SEGRET et Madame Ghislaine PETIT quittent la salle des délibérations et ne prennent pas part au vote.

Montant demandé : 500 euros

Montant retenu : 0 euros

Le conseil municipal, à 12 pour et 1 abstention, décide de ne pas verser de subvention au comité des fêtes de Villentrais

Société de chasse

Monsieur Jacky SEGRET quitte la salle des délibérations et ne prend pas part au vote.

Monsieur le maire rappelle que la société de chasse est une des seules associations à payer son électricité et son eau ainsi qu'une assurance pour le bâtiment.

Montant demandé : 300 euros

Montant retenu : 150 euros

Le conseil municipal, à 14 pour, décide le versement d'une subvention de 150 euros à la société de chasse

Union sportive de Villentrais

Madame Ghislaine PETIT quitte la salle des délibérations et ne prend pas part au vote

Montant demandé : 900 euros

Montant retenu : 0 euros

L'association essaye de recréer une équipe de football. La commune est en attente de la visite de la commission d'homologation des terrains de football du district de l'Indre afin de voir si une équipe pourrait reprendre à la saison sportive 2025/2026. Il est rappelé que si une équipe est recréée il faudra faire d'important travaux de rénovations aux vestiaires sportifs.

Le conseil municipal, à 13 pour et 1 abstention, décide de ne pas verser de subvention de à l'union sportive de Villentrais.

Association le Souvenir Français

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 200 euros à l'association le Souvenir Français.

Familles Rurales

Madame Katia GAUTHIER quitte la salle des délibérations et ne prend pas part au vote

Montant demandé : 600 euros

Montant retenu : 600 euros

Le conseil municipal, à 11 pour et 3 abstentions, décide du versement d'une subvention de 600 euros aux Familles Rurales

Société de pêche « la carpe à l'éperon »

Montant demandé : 600 euros

Montant retenu : 150 euros

Le conseil municipal, à 13 pour et 2 abstentions, décide du versement d'une subvention de 150 euros à la société de pêche « la carpe à l'éperon »

Association 6^{ème} sens

Montant demandé : 2000 euros

Montant retenu : 700 euros

Le conseil municipal, à 12 pour et 3 abstentions, décide du versement d'une subvention de 700 euros à l'association 6^{ème} sens

Olympique Boxing Club Chabris

Montant demandé : 200 euros

Montant retenu : 150 euros

Le conseil municipal, à 15 pour, décide du versement d'une subvention de 150 euros à l'association Olympique Boxing Club de Chabris

Lasido Musique :

Madame Bettina LAMBERT quitte la salle des délibérations et ne prend pas part au vote

Montant demandé : 1715.10 euros

Montant retenu : 800 euros

Le conseil municipal, à 10 pour et 4 abstentions, décide du versement d'une subvention de 800 euros à l'association Lasido Musique

Association les copains du Souverain

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'un versement de 50 euros, à l'association les Copains du Souverain.

Association des Paralysés de France.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'un versement de 50 euros, à l'association des Paralysés de France.

Association La Prévention Routière

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'un versement de 50 euros à l'association de la prévention routière.

Association Alcool Assistance

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'un versement de 50 euros, à l'association Alcool Assistance.

Association la Croix Rouge de Valençay

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'un versement de 50 euros, à l'association la Croix Rouge de Valençay.

Association ADAVIM (France Victimes 36)

Le conseil municipal souhaite apporter son soutien à cette association et décide, à l'unanimité, d'un versement de 50 euros.

DÉLIBÉRATION n°2025-044

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ADJOINT TECHNIQUE POUR L'AIDE À LA CANTINE ET LE MÉNAGE DES ÉCOLES : DÉCISION

Le Conseil Municipal,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-1° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide :

- Le renouvellement à compter du 7 juillet 2025 d'un emploi de d'adjoint technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 12 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes :
 - Aide à la cantine,
 - Ménage des écoles

- Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 an compte tenu de la durée du temps de travail et de l'absence du cadre d'emploi des fonctionnaires.

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une année d'expérience professionnelle au sein du service de restauration scolaire et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut.

- Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DÉLIBÉRATION n°2025-045

OBJET : PROPOSITION D'ACHAT DU BIEN SITUÉ 19 RUE SAINT MANDÉ : DÉCISION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait proposé au locataire du logement situé 19 rue Saint Mandé d'acquérir le bien. Celui-ci avait refusé la proposition. Monsieur le Maire indique, qu'étant donné l'état du bien, il a proposé au locataire un relogement sur le village de Villentrois, ce dernier a refusé cette solution.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour la commune ne peut pas assumer le coût des travaux pour ce logement. Monsieur le Maire avise les membres du conseil qu'il a reçu une nouvelle proposition d'achat de la part du locataire actuel, Monsieur BIMONT Philippe pour un montant de quarante mille euros (40 000 Euros).

Monsieur le Maire fait part au Conseil que, considérant l'état du bien et les éléments apportés, ce montant correspond au prix de marché actuel.

Monsieur DEVILLERS pense qu'il aurait fallu faire une proposition à 50 000 euros et entrer en négociation à ce moment-là. Madame BARILLOT indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Madame CHIPAULT demande si la commune aura des frais à assumer. Il lui est indiqué que la commune aura à sa charge les frais des différents diagnostics obligatoires. Par ailleurs, Monsieur le maire indique que la municipalité doit effectuer la démarche afin de faire le changement de destination du bien qui est toujours connu en tant que commerce au niveau de la fiscalité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition à savoir oui à la vente du bien à 40 000 euros

Après en avoir délibéré et à 13 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal

- **décide** de vendre le bien cadastré AC n°23 « 19 rue Saint Mandé » situé sur la commune déléguée de VILLENTOIS à Monsieur BIMONT Philippe
- **fixe** le prix de vente à 40 000 euros net vendeur.
- **dit** que les frais notariés sont à la charge de l'acheteur

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

DÉLIBÉRATION n°2025-046

OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE À LA 1^{ère} ADJOINTE SITE A UN ACHAT POUR LA COMMUNE

Madame BARILLOT Marie-Agnès quitte la salle et ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de changer la nappe de la table de conseil de la mairie de Villentrois, Madame BARILLOT, 1^{ère} adjointe, à procéder au paiement d'une facture pour le compte de la commune pour l'acquisition de tissu pour un montant de 46.64 euros.

A ce jour il convient de procéder au remboursement de cet achat.

Après en avoir délibéré

- Le conseil municipal autorise Monsieur la Maire à rembourser la somme de 46.64 euros à Madame BARILLOT Marie-Agnès.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CATÉTOILE DE CHABRIS EN VUE D'UNE CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS COMMUNE DÉLÉGUÉE DE FAVEROLLES-EN-BERRY : DÉCISION

Monsieur le maire explique aux membres du conseil que Monsieur GUILPAIN, habitant de Faverolles-en-Berry, se plaint de la présence de nombreux chats autour de son domicile, mais que celui-ci les nourrit. Monsieur le maire indique avoir reçu Monsieur GUILPAIN qui lui a demandé de procéder à la stérilisation des chats par le biais de l'association Catétoile. Des cages pour les capturés et les emmenés à la Société Protectrice des Animaux ont été installées mais Monsieur GUILPAIN libère les animaux quand ils sont pris en cage. Monsieur le maire a eu un entretien avec la présidente de l'association. Celle-ci sera reçue en mairie mais Monsieur le maire sait déjà que le coût d'une campagne de stérilisation est estimé entre 1200 et 1500 euros pour seulement 10 chats. Madame PETIT Ghilaine rappelle qu'il y a toujours le même problème à la Petite Tuilerie. Monsieur PINARD Christian indique que si un tarif préférentiel est mis en place entre la commune et un cabinet de vétérinaire pour les habitants il est d'accord sinon ce n'est pas à la commune de payer. Madame CHIPAULT Florence demande s'il peut être renvoyé vers une association. Madame LAMBERT Bettina propose de se mettre en relation avec la fondation Brigitte Bardot. Suite à la demande de plusieurs membres du conseil Monsieur le maire propose que la décision soit reportée au prochain conseil municipal après que le rendez-vous avec la présidente de l'association aura eu lieu. Il sera alors possible de savoir s'il est possible d'obtenir des tarifs préférentiels pour les habitants de la commune pour qu'ils puissent procéder à la stérilisation de leurs animaux.

DEMANDE D'ALIGNEMENT AUX PROPRIÉTAIRES DES PARCELLES N°ZT4, F56, F57, F107 ET F108 JOUXTANT LE CHEMIN RURAL DIT DE VILLENTOIS.

Monsieur le maire informe qu'afin de pouvoir réaliser les travaux du chemin il faudrait faire recadrer son emprise. Il indique que les frais seront à la charge de la commune. Monsieur DEVILLERS demande si un devis a été demandé auprès d'un géomètre. Il lui est répondu que non. Monsieur le maire propose de demander l'avis des propriétaires et de prendre ensuite la

décision de procéder au bornage du chemin. Cette dernière est reportée au prochain conseil municipal.

DÉLIBÉRATION n°2025-047

OBJET : ANIMATION AQUA LUDIQUE ANNÉE 2025 : DÉCISION

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la participation financière de la commune pour l'année 2025 a été budgétée pour un montant de 8 000 euros. Il indique que l'autre partie sera subventionnée par la Communauté de Communes Ecueillé Valençay à hauteur de 7 500 euros. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de cette animation pour cette année.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à 10 pour, 4 contre et 1 abstention

Décide que cette animation aurait lieu cette année

DÉLIBÉRATION n°2025-048

OBJET : DEMANDE D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE DES MARINS : DÉCISION

Monsieur le maire indique avoir reçu une demande de la part d'une habitante de la rue des marins sur un éventuel projet d'extension du réseau d'assainissement collectif.

Monsieur le maire rappelle qu'une demande similaire avait été faite pour la rue de l'église est que la réponse avait été négative.

Madame Marie-Agnès Barillot indique cependant que la station d'épuration de Villentroy est sous utilisée avec un nombre d'abonnés en baisse.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à 11 pour et 1 abstention

- décide de ne pas réaliser d'extension du réseau d'assainissement rue des Marins

Questions diverses

Commission des bâtiments

Monsieur SEGRET Jacky propose de réunir la commission des bâtiments afin de travailler sur de nouvelles propositions tarifaires. Tarifs concernant l'ensemble des bâtiments communaux à la location, harmonisant ainsi les contrats. Monsieur SEGRET Jacky propose comme date le lundi 16 juin à 18h30.

Proposition qui sera faite lors d'un prochain conseil municipal.

Projet agrivoltaïque :

Monsieur le maire indique qu'une réunion publique aura lieu à la salle des fêtes de Faverolles-En-Berry pilotée par l'entreprise en charge du projet agrivoltaïque au lieu-dit les Maisons Rouges. Les habitants seront conviés par la suite. La commune procédera à l'invitation via Panneau Pocket.

Point sur les différentes animations.

Monsieur DEVILLERS Michel signale que la Fine équipe est en plein dans les représentations et que la ferme théâtre de Bellevue va fêter ses 20 ans cette année. De nombreux reportages vont être diffusés. Il rappelle que les Lyliputiennes seront présentes à Faverolles-en-Berry le dimanche 6 juillet et qu'à la suite de cela il y aura les représentations du cirque Bidon. L'animation du 24 mai a connu un beau succès il y aura une autre animation le dimanche 22 juin à la halle de Faverolles-en-Berry avec une animation guigulette afin de récolter des financements à destination du cirque Bidon. Il indique également un grand événement avec la reprise du football à Villentroy avec la création d'une nouvelle équipe. Madame PETIT Ghislaine indique que la reprise n'est pas certaine à ce jour car, pour le moment, il n'y a que 13 joueurs. Il n'y avait même pas assez de personnes pour créer le nouveau bureau de l'association. Une autre réunion aura lieu le 14 juin.

La séance a été levée à 21 heures 20

Le maire



Monsieur Jean-Paul Beccavin

La secrétaire de séance



Madame Marie-Agnès Barillot